October 2026

Appendix XXXVI - ISO 20022 Structured adress

SWIFT a pris la décision importante de reporter l'implémentation des standards ISO20022 initialement prévu pour le 15 novembre 2026.

A la demande de plusieurs communautés bancaires au sein du réseau, l'échéance de novembre 2026 concernant la mise en œuvre des adresses structurées dans les messages de paiement ISO20022 a été reportée. Bien que le passage aux adresses structurées demeure obligatoire, un nouveau calendrier sera annoncé d'ici la fin de l'année 2026. Par conséquent, les adresses non structurées pour les virements internationaux et de trésorerie échangés via SWIFT continueront d'être acceptées.

Les infrastructures de marché les plus importantes (telles que SEPA, RTGS et les systèmes de paiement locaux) qui s'étaient précédemment alignées sur l'échéance de novembre 2026 ont décidé de suivre le nouveau calendrier de SWIFT.

Aussi BNP Paribas continuera d'accepter les adresses non structurées (essentiellement pour les imports de fichiers) après novembre 2026, en fonction du type de paiement ou du réseau. Toutefois, la banque encourage activement l'utilisation d'adresses structurées.

Echéances et spécifications

Date	***Exigences***
Novembre 2025	**Période de transition** : Les 3 formats (non structuré, semi-structuré, structuré) sont acceptés.
Date à confirmer	**Rejet des adresses entièrement non structurées** : Seuls les formats semi-structuré ou entièrement structuré sont autorisés.

Qu'est ce qui importe pour vous ?

Les adresses non structurées, représentent désormais un risque opérationnel : elles peuvent entraîner des retards, des coûts supplémentaires liés aux vérifications de conformité, voire un rejet par la banque du bénéficiaire.

Pour plus de détails, consultez la newsletter via le lien suivant :

https://cashmanagement.bnpparibas.com/sites/default/files/2026-03/Newsletter_ISO20022_FR_202602_Adresses.pdf

Exigences minimales

À partir de la date qui sera bientôt communiquée, chaque adresse doit comporter au minimum un code pays et un nom de ville dans les champs structurés dédiés du format MX.

Les termes génériques (ex. : « non communiqué », « inconnu ») dans le champ Ville/Localité ne déclencheront pas de rejet automatique par BNP Paribas, mais pourraient entraîner des retards de traitement ou un rejet par la banque du bénéficiaire.

MX (pain.001)		
Format Semi-structuré	**<Nm>ALAIN DUPONT</Nm>** **<PstAdr>** **<PstCd>1000</PstCd>** **<TwnNm>Brussels</TwnNm>** **<Ctry>BE</Ctry>** **<AdrLine>Rue de France 23</AdrLine>** **<PstAdr>**	Le format d’adresse postale semi-structuré permet de combiner des données d’adresse structurées et non structurées. Au minimum, la partie structurée doit inclure : - le nom de la ville/localité, - le code pays (format ISO à 2 lettres). Dans une adresse semi-structurée, les éléments structurés **ne doivent pas être répétés** dans le(s) champ(s) *AdrLine*.

Format Structuré	**<Nm>ALAIN DUPONT</Nm>** **<PstlAdr>** **<StrtNm>Rue de France</StrtNm>** **<BldgNb>23</BldgNb>** **<PstCd>1000</PstCd>** **<TwnNm>Brussels</TwnNm>** **<Ctry>BE</Ctry>** **<PstlAdr>**	Nous vous recommandons vivement de fournir le plus d'informations d'adresse possible dans les éléments de données structurés ; tels que le code postal, le nom de la rue et le numéro de bâtiment, dès que ces données sont disponibles sous forme structurée.

Les détails d'adresse restants peuvent être saisis sur deux lignes maximum, chacune limitée à 70 caractères en texte libre dans le champ **<AdrLine>**

Les lignes d'adresse non structurées ne doivent être utilisées que pour les informations ne pouvant pas être structurées de manière fiable ou pour les données ne correspondant à aucun champ structuré disponible.

Formats impactés:

- MT101: Ce format ne prend pas en charge les adresses entièrement structurées. Cependant, l'utilisation du champ 59F pour l'adresse du bénéficiaire permet un format semi-structuré conforme aux exigences du secteur financier.
- CFONB320: Ce format ne supporte les adresses semi-structurées que dans des conditions limitées. Nous recommandons de prévoir son abandon progressif et de migrer vers le format pain.001, le plus tôt possible.

MT (MT101)

Si vous utilisez encore le format MT101, utilisez le champ 59F pour indiquer l'adresse du bénéficiaire et veillez à y inclure :

Le code pays, le nom de la ville/localité en tant qu'éléments structurés dans la ligne 3.

Cette méthode est la seule solution pour prendre en charge la transmission d'adresses postales semi-structurées.

En l'absence d'adresse de bénéficiaire : Le champ 59 (sans option de lettre) peut être utilisé. Dans ce cas, les deux premières lignes seront interprétées comme le nom du bénéficiaire uniquement, sans traitement en tant qu'adresse.

Format semi-structuré	:59F:/BE30001216371411 1/JOHN SMITH 2/HOOGSTRAAT 6, 18TH FLOOR 3/ BE /BRUSSELS , 1000 *Où:* *1/= Nom (JOHN SMITH)* *2/=Adresse (HOOGSTRAAT 6, 18TH FLOOR)* *3/= Code Pays (BE)/ Nom de la Ville (BRUSSELS) , et Code Postal (1000)*	**Sous-champ 1** 'Party Identifier' /(Account) or (Code)(Country Code)(Identifier) **Sous-champ 2 « Nom & Adresse »** 1/Nom du client donneur d'ordre 2/détails de l'adresse 3/Code Pays/Ville **,** Code Postal *! Nous soulignons l'importance de respecter correctement la structure « Code Pays / Nom de Ville ». Si des informations supplémentaires suivent le nom de la ville, elles doivent être séparées par une virgule.*

CFONB320

Format semi-structuré	Ligne adresse n°1 = Batiment Alsace Ligne adresse n°2 = 60 rue de la source **Ligne adresse n°3 = FR/Paris , 75010**	Dans le fichier CFONB320, BNP Paribas ne peut identifier le code pays et le nom de la ville que si **la ligne 3** est présente dans l'adresse et formatée comme : **Ligne "3"** = Code Pays (2 lettres ISO code) un **slash** et la ville **une virgule et le code postal** *! Nous soulignons l'importance de respecter correctement la structure « Code Pays / Nom de Ville ». Si des informations supplémentaires suivent le nom de la ville, elles doivent être séparées par une virgule.*